

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juillet 2021

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 91 membres.

21/0408/VET

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE -
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Candidature de la Ville de
Marseille à l'appel à projet européen « 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030 ».**

21-37240-DGAAPM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe en charge de l'Action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Santé Publique, la Promotion de la Santé, le Sport Santé, le Conseil Communal de Santé, les Affaires Internationales et la Coopération et de Monsieur le Conseiller Municipal en charge des financements européens

La transition écologique constitue une priorité de la programmation budgétaire de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Celle-ci est incarnée par le Pacte Vert qui détermine l'ambition européenne à l'horizon 2030/2050, à savoir la neutralité carbone du continent à laquelle l'Union consacra 30% de son budget. La question de la transition écologique étant très transversale, les crédits européens se répartiront dans de nombreux programmes de financement accessibles aux villes. Parmi eux, le programme cadre « Horizon Europe » visera à dynamiser la recherche et l'innovation pour contribuer à la réduction de 55% des GES en 2030 et à l'atteinte de la neutralité carbone du continent en 2050.

La définition d'une grande mission consacrée aux villes est une nouveauté de la programmation 2021-2027. A travers elle, l'Union européenne ambitionne de désigner 100 villes pilotes pour les accompagner sur la voie de la décarbonation. Les villes lauréates de cette initiative très compétitive bénéficieront d'un accès privilégié aux financements et d'un accompagnement dans la durée, matérialisé par la signature d'un contrat de ville climatique. Elles constitueront de véritables vitrines de la transition écologique en Europe et au-delà.

Conformément à son ambition de promouvoir une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la municipalité a pris durant ces derniers mois de nombreuses initiatives (reconnaissance de l'état d'urgence climatique et sociale, adhésion au réseau de villes Eurocités...) qui démontrent sa volonté de s'engager sur la scène internationale en faveur des 17 Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 par les Nations-Unies. Pour conforter son inscription dans la dynamique de la mission 100 villes, Marseille devra également rejoindre la convention des maires pour le climat et l'énergie ainsi que l'accord des Villes Vertes.

Les détails du dossier de candidature à l'appel à projet européen 100 villes seront dévoilés à l'automne 2021. Basée sur une méthodologie de co construction s'articulant autour d'un large partenariat local, avec l'État et la Commission européenne, la démarche comprendra quatre phases :

Signé le 9 Juillet 2021

- Automne 2021 : Appel à manifestation d'intérêt des Villes ;
- 2022 : Élaboration de projets pilotes démonstrateurs ;
- 2022 : Co création des contrats de villes climatiques ;
- Dès 2023 : Mise en œuvre des contrats de villes climatiques.

En s'inscrivant dans ce vaste mouvement initié par et pour les villes européennes, la Ville de Marseille s'engage à relever le défi de la transition écologique indispensable pour atténuer les effets du changement climatique, exacerbés dans la région méditerranéenne, et favoriser son adaptation et sa résilience. Elle entend ainsi promouvoir un modèle de développement économique plus respectueux de l'environnement et agir pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite recourir à un accompagnement dans la préparation de son dossier de candidature avec pour ambition de rejoindre le cercle des villes européennes signataires d'un contrat de ville climatique dès 2023-2024.

Cet assistance couvrira un ensemble d'actions à définir, allant de la réalisation d'un diagnostic territorial à l'animation du partenariat local et la concertation avec les citoyens, jusqu'à l'élaboration du dossier de candidature.

Le plus large partenariat local (université et instituts de recherche, entreprises, associations), déjà impliqué dans la dynamique de la Cité des Transitions, permettra de bénéficier des meilleures contributions notamment scientifiques, et de fédérer les énergies autour de la candidature marseillaise. Des groupes de travail très ouverts seront constitués autour des principales priorités (énergie, mobilité, précarité...) et basés sur le modèle de la convention citoyenne pour le climat, recouvrant les fonctions d'usage du territoire.

Cette délibération a pour but d'approuver le principe de cet accompagnement à la préparation de la candidature de Marseille à l'appel à projet 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030 de l'Union européenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°20/0295/DDCV DU 5 OCTOBRE 2020
VU LA DELIBERATION N°20/0740/DDCV DU 21 DECEMBRE 2020
VU LA DELIBERATION N°21/0073/DDCV DU 8 FEVRIER 2021
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de la candidature de Marseille à l'appel à projet européen « 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030 ».

ARTICLE 2 Est approuvé le recours par voie de consultation à un accompagnement pour des prestations d'études, de conseil, d'animation et de communication en vue d'élaborer cette candidature, à hauteur de 90 000 Euros.

Signé le 9 Juillet 2021

ARTICLE 3

Cette dépense sera imputée sur les budgets 2021 et suivants de la Direction des Relations Internationales et Européennes – code service 12402.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ACTION MUNICIPALE POUR UNE VILLE
PLUS JUSTE, PLUS VERTE ET PLUS
DÉMOCRATIQUE, LA SANTÉ PUBLIQUE, LA
PROMOTION DE LA SANTÉ, LE SPORT SANTÉ,
LE CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ, LES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET LA
COOPÉRATION**

Signé : Michèle RUBIROLA

**MONSIEUR LE CONSEILLER MUNICIPAL EN
CHARGE DES FINANCEMENTS EUROPEENS
Signé : Fabien PEREZ**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE EN TRANSITIONS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Benoît PAYAN